

A l'attention du GRACQ Gembloux  
et de la communauté cycliste de Gembloux

**Objet : Réponse à votre Mémoire 2024 – GRACQ Gembloux**

Chers membres actifs du GRACQ de Gembloux,

Chers cyclistes gembloutois,

Nous vous remercions vivement pour votre contribution à la vitalité démocratique de notre vie politique locale et vos préoccupations très en phase avec les options défendues historiquement par Ecolo pour ne pas limiter la vie démocratique à l'enjeu électoral et la délégation des décisions aux représentants élus.

En matière de mobilité plus particulièrement, l'existence à Gembloux de plusieurs organes de concertation auxquelles des citoyens et en l'occurrence des cyclistes permet une grande convergence de vue entre la Ville (services communaux et décideurs) et les usagers cyclistes occasionnels ou réguliers : Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité CCATM, Commission Communale de Circulation routière CCCR, Commission Communale Consultative du vélo CCCV, Commission Locale de Développement Rural CLDR... ou encore le Comité d'accompagnement du Plan Communal de Mobilité (PCM).

Durant cette législature, le GRACQ aura remis des avis étayés sur plusieurs aménagements de l'espace public et le Collège communal aura intégré vos remarques et observations pertinentes lors de la finalisation desdits projets.

En amont de la formulation de la réponse à votre mémoire 2024, nous avons relu avec grand intérêt votre mémoire 2018 et notre réponse. Nous écrivons alors :

***« Le développement des modes actifs (marche, vélo,...) est depuis toujours au cœur du projet écologiste. Avec Ecolo Gembloux en majorité, la Ville continuera à mener une politique cyclable ambitieuse en dégageant des moyens importants et en espérant ardemment que le futur Gouvernement wallon soutienne à nouveau les communes volontaristes comme lorsque Ecolo était en majorité !***

*Cela passera par des investissements dans les **infrastructures locales/régionales** et leur entretien (y compris le stationnement sécurisé), **des services** (point vélo, cartes, points nœuds,...) et de l'information/sensibilisation (participation, brevet vélo, communication, événements).*

*Nos élus et de nombreux candidat.e.s sont régulièrement sur leurs deux roues et connaissent les difficultés rencontrées. Plus que des mots, Ecolo et ses représentants souhaitent « mettre du braquet » à la politique cyclable de Gembloux. »*

Votre mémorandum 2024, présenté cette fois sous forme de slideshow reprend à juste titre les résultats du baromètre cyclable organisé par le GRACQ à l'échelle de toute la Wallonie. La très large participation des cyclistes gembloutois lui donne une signification particulière. Comme vous le soulignez, la mention « D - moyennement favorable » signifie sans équivoque nous pouvons « mieux faire » (malgré une 'place sur le podium' des villes moyennes). Ce document est à lire en parallèle dans l'Audit de Politique cyclable et l'évaluation intermédiaire que nous avons faite dans le cadre de l'opération Wallonie cyclable pour laquelle la Ville de Gembloux a à nouveau été sélectionnée.

Il nous semble indispensable d'évoquer ici quelques éléments de bilan et perspectives.

Durant la législature 2018-2024, pointons quelques **avancées et réalisations** (qui sont souvent bénéfiques également aux piétons ou encore aux agriculteurs) :

- La sélection de Gembloux dans le cadre de l'appel Wallonie Cyclable 2 et dans ce cadre l'élaboration d'un « **réseau cyclable global projeté** » - avec l'appui du GRACQ Gembloux
- La concrétisation de plusieurs chantiers attendus de longue date :
  - o Le **chemin Catherine** Prunet entre Gembloux et Lonzée,
  - o La **jonction vers le CSO** et les passages sous-voies au départ de l'Avenue de la Faculté
- Le travail en bonne intelligence avec les autorités wallonnes qui a conduit à la concrétisation d'aménagements attendus :
  - o Le **cheminement cyclo-piéton sur la N912** entre le rond-point Didi et les Isnes (dossier initié en...1985)
  - o Les **traversées cyclables suggérées** à Ernage (N4), Corroy, Gembloux et Sauvenière (N29)... aménagements promis en 2014 .
  - o Un réaménagement avec un îlot central du carrefour du Monty.
- Le contact étroit avec la SNCB a débouché sur la construction d'un **nouveau parking SNCB pour vélos**, avec une partie sécurisée et surveillée par caméras. Avec la création d'une **prime pour l'acquisition d'un cadenas de qualité** et l'arrivée prochaine de nouveaux arceaux, nous luttons contre le vol de vélos.
- Quelques « petites avancées » qui peuvent changer le quotidien : SUL entre l'Office du Tourisme et la rue Chapelle-Dieu, SUL de la rue Théo Toussaint, panneaux B23 et création de Zones d'Avancées Cyclistes aux feux, marquages divers,...
- Le développement des services vélos ( gestion du **Point Vélo de la Gare et Brevet Vélo** avec Pro Velo asbl, création de l'offre « **Djibloucyclettes** », **points-nœuds, box vélos** à Créalys,...). L'organisation du **Beau Vélo de Ravel** participe d'un souhait de sensibilisation et de communication positive. A ce titre, l'organisation citoyenne du Vélorneau est essentielle et soutenu à ce titre par la Ville, avec pour cette année une première édition du Village des Mobilités.
- La concrétisation dans des délais très serrés de plusieurs aménagements Wallonie Cyclable :
  - o **Rue de Bertinchamps vers Chastre**
  - o **Chemin entre Baudecet et Walhain**
  - o **Rue de la Sibérie (prolongation du chemin de la Gotale)**
  - o **Avenue des Combattants**
  - o **Drève de Linoy**
- Sont attendus prochainement :

- Le cheminement cyclo-piéton le long de la **rue des Marronniers de Corroy** (marché attribué)
- L'installation d'**arceaux et abris-vélos** en 28 points différents (marché attribué)
- La matérialisation de la prolongation du **Ravel côté Est** jusqu'à la Gare, dossier dit « derrière les Jardins d'Anaïs » (marché attribué, souci foncier à résoudre)
- Plusieurs très importants dossiers PIC-PIMACI sont en cours de procédures [attributions attendues pour la fin 2024] et pourraient changer significativement le vécu quotidien :
  - Réaménagement de la seconde partie de **l'Avenue de la Faculté** (intégrant un cheminement F99c)
  - Troisième tronçon de la **rue de Mazy** (intégrant un cheminement F99c)
  - **Rue du Monty** entre Ardenelle et le Ravel

Il est utile de pointer quelques éléments et **perspectives pour les prochaines années** :

- Le Conseil communal a adopté à la quasi-unanimité [Bailli, Ecolo, MR, PS] un projet de **Plan Communal de Mobilité (PCM)** qui couche par écrit la vision de la Ville : ville et villages du quart d'heure, soutien aux modes actifs, enjeu particulier du stationnement vélo (vol), modération des vitesses et sécurité routière.
  - ⇒ Ce document comprend une version renouvelée et hiérarchisée du Réseau cyclable projeté qui identifie les tronçons les plus prioritaires pour de prochains travaux et permettront de répondre à de futurs appels à subsides.
  - ⇒ Le GRACQ connaît ce document et a pu formuler ses remarques à ce sujet.
  - ⇒ Les citoyens qui se sont exprimés appuient les orientations qui leur ont été proposées par le Conseil communal.
- Le SPW travaille actuellement à la réalisation de plusieurs tronçons d'une **Cyclostrade** entre Namur et Bruxelles qui longerait la N4 sur toute la longueur du territoire Gembloutois. Ceci figurait parmi les demandes prioritaires de la Ville (réseau cyclable global projeté) et par l'ensemble des locales du GRACQ le long de cet axe structurant.
- La Ville a initié une étude pour le réaménagement de **l'Avenue Maréchal Juin** qui ferait la jonction entre l'avenue de la Faculté, la cyclostrade et les itinéraires en provenance de Grand-Leez et Lonzée.

### **Vos mesures prioritaires**

Les éléments exposés ci-avant et les éléments contenus dans le PCM (liaisons prioritaires) sont tout à fait congruents avec les mesures que vous pointez :

- Cyclostrade et aménagement N29, liaison vers Bossière, jonctions Ravel en Gare
- Modération des vitesses, visibilité des aménagements spécifiques
- Importance de la communication et la sensibilisation
- Monitoring (données quantitatives, consultation des usagers, moyens RH)

Sur ce dernier aspect, l'opération Wallonie cyclable devra être évaluée par la Commission Vélo et un comité de suivi du PCM devra être mis en place. Les citoyens et le GRACQ ont un rôle à jouer dans ces processus (opérations de comptages, réunions ad hoc,...).

## Vos 4 questions finales

1. Votre formation politique met-elle les modes actifs au cœur de son programme et surtout de ses priorités ?

Oui, le soutien aux modes actifs figure en bonne place dans le programme d'Ecolo et dans ses priorités d'investissement. Le PCM acte, de façon consensuelle, les lignes de conduite de l'action de la Ville pour les prochaines années. Quelles que soient les résultats des élections, il importe que les élus qui seront en responsabilité investissent pour les piétons et les cyclistes (sans oublier les autres modes, dans une vision globale telle que définie dans le PCM). Pour notre part, nous nous y engageons.

2. Dans l'hypothèse où vous seriez appelés à diriger la Ville, soutiendrez-vous la poursuite, voir l'amplification de la politique cyclable boostée par le projet Wallonie Cyclable ?

Oui, des moyens importants doivent être consacrés aux modes actifs comme c'est le cas actuellement (marchés cadre 'trottoirs' et 'sécurité routière'). Nous espérons que le prochain Gouvernement wallon, au travers des outils PIC-PIMACI ou PIWACY, continuera à appuyer les communes prêtes à investir dans les aménagements cyclables.

3. Comment envisagez-vous enrayer le phénomène du vol de vélos et quelle politique de stationnement sécurisé comptez-vous développer ?

Le vol de vélos est un fléau réel, reconnu par la Ville et par la zone de police. Certains vélos électriques remplacent un véhicule et ont une valeur très importante. Il convient de maintenir la prime à l'acquisition d'un cadenas de qualité (328 primes utilisées depuis sa création !), continuer à installer des arceaux et abris-vélos en différents points du territoire. Nous avons déjà entamé les discussions avec la SNCB pour offrir du stationnement sécurisé côté Est (outre les box-vélos de la Ville déposés de ce côté) et agrandir la capacité d'accueil côté Ouest.

Au-delà des questions d'infrastructures, la Ville, la Police, Pro Vélo comme gestionnaire du Point Vélo ainsi que le GRACQ peuvent mener des actions de sensibilisation des cyclistes.

4. Engagerez-vous une politique de zones 30 et de réduction des vitesses pratiquées ?

Notre Déclaration de politique communale 2018 mentionnait expressément cette volonté. La modération des vitesses (effets de porte en entrées de villages, chicanes,...) est souvent la façon la plus efficace et la moins chère pour accroître la sécurité routière, favoriser la marche et la pratique du vélo. Cette stratégie de développement de zones 30 et de modération des vitesses est au cœur du PCM.

**A l'aube de l'échéance électorale 2024, nous pouvons renouveler l'engagement formulé en 2018 et traduit en actes au cours des 6 dernières années : Avec Ecolo Gembloux en majorité, la Ville continuera à mener une politique cyclable ambitieuse en dégageant des moyens importants et en espérant ardemment que le futur Gouvernement wallon soutienne à nouveau les communes volontaristes comme lorsque Ecolo était en majorité !**

Pour Ecolo Gembloux, Laurence Dooms & Gauthier le Bussy